

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



**RAPPORT D'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE DES HAUTES
ÉTUDES POLYTECHNIQUES DE DAKAR (HEPO) EN VUE
DE L'HABILITATION A DELIVRER DES DIPLOMES DE
LICENCE**

Equipe d'évaluation :

Pr Bhen Sikina TOGUEBAYE, Président
Pr Babacar GUEYE, Membre
M. Issaka Doullaye MAIGA, Membre

Signature :

Pour l'Equipe, le Président

Janvier 2020

Table des matières

I. Introduction	3
II. Présentation de l'établissement	3
III. Avis sur le rapport d'auto-évaluation	3
IV. Préparation et description de la visite sur le terrain.....	3
V. Appréciation de l'établissement au regard des standards de qualité du référentiel	4
VI. Points forts	13
VII. Points faibles.....	14
VIII. Appréciations générales sur l'établissement.....	15
IX. Recommandations à l'établissement.....	16
X. Recommandation à l'ANAQ-SUP.....	16
Annexe.....	17

I. Introduction

L'École des Hautes Études Polytechniques de Dakar (HEPO DAKAR) a été autorisée par le Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur à offrir des formations supérieures sous l'agrément provisoire N°000100/MESR/DCES/DESP du 13/01/2017. Elle a demandé à ce ministère l'habilitation à délivrer des diplômes de Licence. C'est dans ce cadre que l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANAQ-Sup) a confié à une équipe d'experts externes la mission d'évaluer cette institution.

II. Présentation de l'établissement

L'École des Hautes Études Polytechniques de Dakar est un établissement privé d'enseignement supérieur. Elle fonctionne sous la forme juridique d'une Société à Responsabilité Limitée (SARL). Son siège est situé à Liberté 6 Extension, N°8767-Dakar. Elle s'inscrit dans les sous-secteurs de la formation technique et professionnelle et de l'enseignement supérieur au Sénégal. Elle vise à offrir des formations dans les domaines du droit, de l'économie, de la gestion, des sciences et technologies, de l'agriculture, de l'environnement, du pétrole et du gaz. Elle prépare actuellement les étudiants aux diplômes de BTS et de Licence.

III. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation compte 185 pages, y compris les annexes. Il a été préparé suivant le guide d'auto-évaluation institutionnelle de l'ANAQ-Sup. Tous les standards ont été renseignés. Il est informatif.

Le rapport a été élaboré suite à une auto-évaluation conduite par un comité de pilotage composé de représentants de toutes les composantes de l'université. La méthodologie et les étapes suivies pour l'auto-évaluation et la rédaction du rapport ont été présentées dans le rapport d'auto-évaluation.

IV. Description de la visite sur le terrain

a) Déroulement de la visite sur le terrain

La visite sur le terrain a été effectuée le 23 janvier 2020 conformément à l'agenda de visite fourni par l'ANAQ-Sup. Les échanges avec l'équipe des experts ont démarré à 9 heures. Le tableau ci-dessous résume le chronogramme détaillé de la visite des experts :

Horaires	Activités des experts
08h 30 – 09h 00	Arrivée et installation de la délégation des experts
09h 00 – 11h 30	Discussions avec les responsables de l'institution (DG et son équipe)
11h 30 – 13h 30	Entretiens avec les PATS puis avec les étudiants

14h30-15h00	Entretiens avec les PER
15h 00 – 16h00	Visite des locaux
16h 00 – 17h 00	Réunion de travail à huis clos des experts
17h 00 – 17h 30	Restitution orale des premiers éléments d’appréciation

L'évaluation de terrain a été menée à travers:

- des entretiens avec l'équipe de Direction, les enseignants, le personnel administratif et technique et les étudiants;
- la visite des locaux;
- l'étude de documents mis à la disposition par la Direction.

La liste des personnes rencontrées lors de la visite est fournie en annexe du rapport.

La synthèse des observations a été présentée à la Direction de l'établissement à la fin de l'évaluation de terrain en deux rubriques: points forts et points faibles. Il a été précisé à la Direction que les points faibles feront l'objet de recommandations.

B) *Appréciation de la visite*

Aucune difficulté n'a été rencontrée au cours de la visite. C'est dans une ambiance de cordialité et d'échange respectueux que cette visite s'est déroulée.

V. *Appréciation de l'établissement au regard des standards de qualité du référentiel*

Champ d'évaluation 1 : Stratégie, organisation, fonctionnement et gestion de la qualité au sein de l'institution

Standard 1.01 : L'institution s'est dotée d'une mission publique comprenant ses objectifs en matière d'enseignement et de recherche et déterminant sa position dans l'environnement académique et social. L'institution dispose d'un plan stratégique.

Appréciation globale sur le standard :

HEPO DAKAR s'est fixée comme mission et objectifs de former des étudiants dans des pôles d'expertises très variés pour augmenter l'employabilité et répondre aux besoins en compétences des entreprises. Elle s'est spécialisée dans les domaines du droit, de l'économie, de la gestion, des sciences et technologies, de l'agriculture, de l'environnement, du pétrole et du gaz.

La politique de formation de l'école centrée autour de la professionnalisation et les sciences et technologie s'intègre parfaitement dans les objectifs que s'est fixée l'école et est en phase avec

les orientations stratégiques nationales pour l'enseignement supérieur.

HEPO DAKAR s'est dotée d'un Plan Stratégique 2019-2024 dans lequel elle a indiqué sa vision, sa mission, ses valeurs et ses objectifs en matière de formation et de développement institutionnel.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 1.02. Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés. Le PER est impliqué dans les processus décisionnels qui concernent l'enseignement et/ou la recherche.

Appréciation globale sur le standard :

L'université dispose d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables et d'un manuel de procédures académiques dans lesquels les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont décrits.

Le personnel enseignant est bien impliqué dans les processus décisionnels qui concernent l'enseignement et/ou la recherche car il est représenté dans le Conseil pédagogique et scientifique qui joue les rôles d'orientation et de veille sur les questions académiques.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 1.03. L'institution dispose des personnels, des structures ainsi que des ressources financières et matérielles lui permettant de réaliser ses objectifs en fonction de son plan stratégique

Appréciation globale sur le standard :

L'école dispose d'un effectif de 24 enseignants dont 7 sont des Professeurs titulaires, Maîtres de conférences ou Maîtres assistants et 09 titulaires d'un doctorat. Ils sont tous des enseignants vacataires.

Les professionnels sont fortement impliqués dans les activités pédagogiques.

Le personnel administratif , technique et de service est composé de 15 agents dont 10 sont titulaires d'un diplôme. Ils sont tous liés à l'école par un contrat.

Les ressources matérielles (locaux, mobiliers, équipements didactiques, bureautiques et informatiques) sont en nombre suffisant et permettent à l'institut de réaliser ses objectifs.

L'école a des difficultés financières dues au non-paiement des sommes dues par l'Etat.

La gouvernance de l'école est ordonnée autour des organes suivants :

- Un Conseil d'Administration
- Un Conseil d'orientation Stratégique
- Un Conseil Scientifique et Pédagogique
- Une Direction générale

- Une direction des études
- Un Service Accueil, Communication et Relations Extérieures
- Une cellule interne d'assurance qualité

Tous ses organes sont fonctionnels.

Il y a, aussi bien dans l'organigramme que dans le fonctionnement de l'école, une séparation entre les fonctions administratives et les fonctions académiques.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 1.04 : Les sources du financement et leurs conditions sont transparentes et ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle de l'institution en matière d'enseignement et de recherche.

Appréciation globale sur le standard :

Les sources de financement de l'établissement sont constituées des frais de scolarité et des mensualités des étudiants ainsi que de l'apport du Directeur général. Ces sources garantissent son autonomie.

Les comptes de l'école sont tenus par le cabinet Prestige SA et audités régulièrement par le cabinet d'expertise comptable GLOBAL AUDIT et leur gestion est automatisée (sous SAARI).

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 1.05 : L'institution dispose d'un système d'assurance qualité.

Appréciation globale sur le standard :

L'école a mis en place une cellule interne d'assurance qualité qui est fonctionnelle. Elle dispose aussi d'un Manuel Qualité décrivant les processus qualité mis en œuvre en son sein et précisant les responsabilités relatives à l'assurance qualité.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 1.06 : L'institution a mis en place des mécanismes pour prévenir et/ou solutionner les conflits.

Appréciation globale sur le standard :

La prévention et la gestion des conflits sont assurées par le Médiateur et le Médiateur adjoint nommés par le Directeur général, et par le Conseil de discipline. Ses structures sont fonctionnelles.

Conclusion sur le standard : Atteint

Champs d'évaluation 2 : Offre d'études et de formation

Standard 2.01 : L'institution offre des enseignements conduisant à l'obtention de diplômes académiques ou professionnels avec des objectifs d'études et de formation déterminés. Ils s'intègrent dans l'offre d'études et de formation supérieure qui existe dans l'institution.

Appréciation globale sur le standard :

L'école demande l'habilitation à délivrer les diplômes de Licence professionnelle ci-dessous :

- Banque Finance Assurance
- Gestion des Entreprises et Management des Organisations
- Management du Tourisme et de l'Hôtellerie
- Management Informatique Appliqué à la Gestion des Entreprises
- Gestion des Ressources Humaines
- Economie et Gestion : Option Analyse Economique et Gestion des Entreprises
- Economie et Gestion : Option Analyse économique et modélisation
- Economie et Gestion : Option Politiques économiques et Sociales
- Transport logistique

Cette offre de formation est conforme aux termes de l'autorisation reçue du Ministère en charge de l'Enseignement supérieur.

Les objectifs de ces programmes ont été clairement formulés et sont en cohérence avec les missions que s'est donnée l'établissement.

La politique de formation conduite par l'établissement est en phase avec les orientations stratégiques nationales pour l'enseignement supérieur axées sur la professionnalisation et les STEM.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 2.02 : L'institution participe aux échanges nationaux et internationaux d'étudiant(e)s, d'enseignants.

Appréciation globale sur le standard :

L'offre de formation de l'Ecole est dotée d'un système de crédits capitalisables et transférables.

L'école a noué des relations de partenariat avec une institution d'enseignement supérieur locale,

mais elle ne participe pas encore de façon formelle à des programmes d'échanges nationaux et internationaux d'étudiants et d'enseignants.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 2.03 : L'institution a défini les conditions pour l'obtention des attestations et des diplômes académiques. Elle veille au respect de ces conditions.

Appréciation globale sur le standard :

L'école s'est dotée d'un Manuel de procédures académiques qui fixe les modalités d'organisation des examens, de validation des unités d'enseignement, de passage en classe supérieure et de délivrance des diplômes et des attestations.

Le contrôle des connaissances est organisé dans le cadre des unités d'enseignement. Il comporte des contrôles continus et/ou des examens terminaux.

Les méthodes d'évaluation des étudiants comprennent des épreuves écrites couplées à des évaluations de travaux personnels et/ou pratiques pour mesurer le degré d'assimilation des connaissances et des compétences par les étudiants.

Les attestations et diplômes de Licence ne sont délivrés qu'aux étudiants ayant validé les 180 crédits.

Les conditions et les modalités d'admission, de promotion et d'obtention des diplômes sont conformes aux dispositions du décret relatif au diplôme de Licence.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 2.04 : L'institution organise le suivi du cursus pédagogique de ses étudiant(e)s et l'insertion professionnelle de ses diplômés. L'institution exploite les informations collectées périodiquement auprès de ses étudiant(e)s et de ses diplômés.

Appréciation globale sur le standard :

L'école n'a fourni aucun document prouvant qu'elle organise le suivi du cursus pédagogique de ses étudiants. Par ailleurs, ses filières de licence n'ont pas encore produits de diplômés ; les informations sur son efficacité externe ne peuvent donc pas être collectées.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 2.05 : L'institution évalue périodiquement ses programmes pour s'assurer de leur qualité (auto-évaluation).

Appréciation globale sur le standard :

L'école dispose d'une Cellule interne d'assurance qualité mais celle-ci n'a pas encore réalisé l'auto-évaluation des programmes de l'Ecole.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Champs d'évaluation 3 : Recherche

Standard 3.01 : Les activités actuelles de recherche de l'institution concordent avec son plan stratégique et correspondent aux standards internationaux.

Appréciation globale sur le standard :

L'école n'a pas d'activités de recherche.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 3.02 : L'institution garantit l'intégration des connaissances scientifiques actuelles dans la formation.

Appréciation globale sur le standard :

L'école n'a fourni aucune preuve attestant qu'elle garantit l'intégration de nouvelles connaissances scientifiques actuelles dans ses programmes de formation. En effet, il n'existe pas de PV de réunion du Conseil scientifique et pédagogique portant sur la révision des curricula intégrant des problématiques nouvelles.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Champs d'évaluation 4. : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01 : Les procédures de sélection, de nomination et de promotion du PER sont conformes à la législation nationale et aux normes du CAMES et communiquées publiquement. En ce qui concerne le corps enseignant, il est tenu compte aussi bien des compétences didactiques que des qualifications scientifiques.

Appréciation globale sur le standard :

La procédure de recrutement est décrite dans le Manuel des procédures académiques. Le PER est recruté par candidature spontanée de l'intéressé ou sur sollicitation d'un enseignant par l'école. Il n'y a pas d'appel à candidatures.

Les compétences techniques et les qualifications scientifiques sont prises en compte lors de l'examen de dossiers et des entretiens. Les principaux critères de sélection sont les diplômes et les expériences professionnelles. Ces procédures de recrutement sont conformes à la législation nationale.

Conclusion sur le standard : Atteint.

Standard 4.02: L'institution réglemente la formation continue et le perfectionnement du PER sur les plans didactique et professionnel.

Appréciation globale sur le standard :

L'école n'organise pas encore de façon formelle la formation continue (formations diplômantes ou qualifiantes, voyages d'études etc.) de son personnel enseignant. Seuls quelques séminaires de renforcement des capacités ont été organisés.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 4.03 : L'institution conduit une politique durable de la relève

Appréciation globale sur le standard :

L'école n'a pas de politique de relève et de renforcement quantitatif et qualitatif de son personnel d'enseignement. Il ne dispose pas d'un plan de développement à moyen ou long terme de ses ressources humaines.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 4.04 : L'institution offre l'accès à un service de conseil en plans de carrière.

Appréciation globale sur le standard :

L'école ne dispose d'aucun document relatif à la carrière de son personnel enseignant permanent (grades universitaires auxquels les enseignants peuvent accéder et conditions d'accès à ces grades). Elle ne peut donc offrir à ses enseignants un service de conseil en plan de carrière.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Champs d'évaluation 5 : Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS)

Standard 5.01 : Les procédures de recrutement et de promotion du personnel administratif, technique et de service (PATS) sont réglementées et publiées.

Appréciation globale sur le standard :

Le recrutement et la promotion des personnels administratifs, techniques et de service sont réglementés par le Manuel de procédures administratives, financières et comptables de l'école. Ce personnel est recruté par candidature spontanée de l'intéressé ou par cooptation. Les compétences et qualifications techniques sont prises en compte lors de l'examen de dossiers et des entretiens.

La promotion des PATS est faite sur la base de critères de compétence, de rendement et d'ancienneté. Elle est à la discrétion de la Direction générale.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 5.02 : L'institution garantit la formation continue et le perfectionnement du personnel Administratif, Technique et de Service (PATS).

Appréciation globale sur le standard :

L'école n'organise pas encore de façon formelle la formation continue (formations diplômantes ou qualifiantes) de son personnel administratif et technique. Seuls quelques séminaires de renforcement des capacités ont été organisés.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Champ d'évaluation 6 : Étudiant(e)s

Standard 6.01 : Les conditions et les procédures d'admission dans les programmes d'études et de formation de l'institution sont conformes aux textes et publiées.

Appréciation globale sur le standard :

L'école applique effectivement les textes nationaux en matière de recrutement des étudiants dans les programmes de licence. Tous les étudiants sont titulaires du baccalauréat avant leur admission dans les programmes.

Les conditions et les procédures d'admission sont publiées dans le Manuel des procédures

académiques, sur le site web de l'établissement et dans les plaquettes produites par l'établissement.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 6.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.

Appréciation globale sur le standard :

L'égalité des chances entre hommes et femmes est garantie et réalisée par l'école. Il n'y a pas de discrimination liée au sexe au sein de l'établissement.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 6.03 L'institution observe la progression des étudiant(e)s dans leur cursus ainsi que la durée des études.

Appréciation globale sur le standard :

L'école n'a fourni aucune donnée statistique sur les taux de réussite et sur la durée moyenne des études dans les différentes filières offertes.

Conclusion sur le standard: Non atteint

Standard 6.04 : Les taux d'encadrement doivent permettre que les objectifs de formation de l'institution et de chacune des unités qui la composent puissent être atteints.

Appréciation globale sur le standard :

L'école n'a fourni aucune donnée sur les taux d'encadrement dans les différentes filières offertes.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 6.05 : L'institution veille à l'existence et au fonctionnement d'un service de conseil destiné aux étudiant(e)s, aux étudiantes et aux autres personnes intéressées

Appréciation globale sur le standard :

L'école a mis en place un service d'accueil, de conseil et d'orientation, destiné aux étudiants et à d'autres personnes intéressées. Ce service est chargé, entre autres, de conseils pédagogiques et d'insertions-stages.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 6.06: L'institution offre un service spécial approprié pour les étudiant(e)s en situation de handicap.

Appréciation globale sur le standard :

L'école ne possède pas d'aménagements spécifiques permettant aux étudiants en situation de handicap moteur d'accéder sans difficulté aux infrastructures (salle de cours et toilettes).

Conclusion sur le standard : Non atteint

Champ d'évaluation 7 : Infrastructures et équipements

Standard 7.01 : L'institution dispose d'infrastructures et d'équipements permettant la réalisation de ses objectifs de formation et/ou de recherche à moyen et à long termes.

Appréciation globale sur le standard :

Les infrastructures et équipements disponibles permettent à l'Ecole de réaliser ses objectifs de formation. Les locaux pédagogiques (salles de cours, amphithéâtres, salle informatique) et administratifs (bureaux, salle des professeurs) sont en nombre suffisant, propres et bien équipés en matériels informatiques et en mobiliers.

Quelques insuffisances ont été notées notamment l'exiguïté de certaines salles de cours du premier site situé en bordure de route.

Conclusion sur le standard : Atteint.

Standard 7.02 : Les moyens informationnels dont dispose l'institution lui permettent de soutenir un enseignement et/ou une recherche de qualité.

Appréciation globale sur le standard :

L'école dispose d'un site web et d'un réseau internet (wifi) fonctionnels ainsi que d'une bibliothèque numérique.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 7.03 : L'institution dispose d'un système de secours visible, communiqué et compris.

Appréciation globale sur le standard :

Les locaux et couloirs sont pourvus d'extincteurs aux normes. Toutes les salles et les sorties de secours sont spécifiées. Le plan d'évacuation des bâtiments est indiqué.

L'école n'a pas d'infirmier mais dispose de boîte à pharmacie pour les premiers soins. Par ailleurs les étudiants sont assurés.

L'hygiène est assurée par des techniciennes de surface. La sécurité des hommes et des biens est assurée, jour et nuit, par des gardiens.

Conclusion sur le standard : Atteint

Champ d'évaluation 8 : Coopération

Standard 8.01 : L'institution noue des contacts aux niveaux national, régional et international. Elle promeut la collaboration avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, avec les milieux professionnels et les acteurs sociaux pertinents.

Appréciation globale sur le standard :

L'Ecole a signé des conventions de partenariat avec des institutions d'enseignement supérieur et organismes de recherche (Université de Thiès, ISRA) ainsi qu'avec le monde socio-professionnel (Centre National de l'Orientation Scolaire et Professionnelle). Mais la matérialisation de ces conventions n'est pas effective.

conclusion sur le standard : Non atteint

Champ d'évaluation 9 : Information et communication

Standard 9.01 : Pour prendre ses décisions stratégiques relatives aux offres d'études, à la recherche, à l'engagement et à la promotion des personnels (PER, PATS), la direction de l'institution se fonde sur une information quantitative et qualitative pertinente et récente.

Appréciation globale sur le standard :

L'école est en train de mettre en place un système intégré de gestion informatisé. L'appropriation de ce logiciel par le personnel n'est pas encore effective.

D'une manière générale, les informations à l'école sont dispersées dans les différents services et disponibles à l'état brut.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 9.02 : Tant sur le plan interne qu'externe, l'institution suit une politique de communication et d'information objective, efficace et transparente.

Appréciation globale sur le standard :

L'école a développé des stratégies de communication à propos de son offre de services auprès des parties prenantes internes et externes.

Sur le plan interne, les tableaux d'affichage, les réunions en présentiel, les mails, les SMS et le téléphone sont utilisés.

Sur le plan externe, le site web, les réseaux sociaux (Facebook), les campagnes publicitaires, les visites des lycées, la participation à des foires et salons d'étudiants et l'organisation des journées « portes ouvertes » sont utilisés.

Conclusion sur le standard : Atteint

VI. Points forts

a) Gouvernance

- L'existence d'un Conseil d'Administration, d'un Conseil d'orientation stratégique, d'un Conseil scientifique et pédagogique, d'une Cellule interne d'assurance qualité et d'un Service Accueil, Communication et Relations extérieures opérationnels et fonctionnels. Les PV de leurs réunions sont disponibles.
- L'existence d'un Plan stratégique 2019-2024, d'un Manuel de procédures administratives, financières et comptables, d'un Manuel de procédures académiques, d'un Manuel qualité et d'un Règlement intérieur.
- La réalité de la séparation entre les fonctions administratives et les fonctions académiques dans l'organigramme et le fonctionnement.
- L'existence d'accords de partenariat avec une université publique et un organisme public de recherche.
- Le respect de la réglementation nationale en matière de recrutement d'étudiants et de validation des parcours de formation.

- La constitution de jurys d'examens et la production des PV de délibération de ces jurys.
- L'évaluation des enseignements par les étudiants et l'exploitation des résultats de ces évaluations.
- La bonne gestion des dossiers des étudiants et des personnels administratifs et techniques car toutes les pièces administratives et académiques permettant de tracer les antécédents de ces derniers y figurent.
- La bonne gestion financière. Il y a une prévision budgétaire et les comptes sont audités et certifiés par un cabinet comptable externe.

b) Offre de formation

- La conformité de l'offre de formation aux dispositions de l'agrément reçu du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
- La pertinence socio-économique de l'offre de formation.
- La cohérence de l'offre de formation avec les orientations nationales, en ce qui concerne le développement des filières professionnelles et professionnalisantes.
- La conformité de la quasi totalité des maquettes pédagogiques à la réglementation nationale en la matière et aux normes du système LMD.
- L'implication des professionnels dans les activités pédagogiques.
- La systématisation de la production des syllabus par les enseignants.
- Le modèle pédagogique centré sur l'acquisition des compétences et sur l'étudiant.
- La prise en charge de la formation continue par une personne dédiée.

c) Ressources humaines

- Le bon niveau de qualification du personnel enseignant et du personnel administratif dont certains ont une riche expérience professionnelle.
- La prise en compte des qualifications et des compétences scientifiques et techniques dans les procédures de recrutement des personnels.
- Le fort engagement et la forte motivation des personnels.

d) Infrastructures et équipements

- L'existence de locaux pédagogiques (salles de cours, amphithéâtres, salle informatique) et administratifs (bureaux, salle des professeurs) en nombre suffisant, propres et bien équipés en matériels informatiques et en mobiliers.
- L'existence d'une salle informatique dotée d'ordinateurs fonctionnels.

- L'existence d'un réseau internet et d'un site web fonctionnels.
- L'existence d'une bibliothèque physique numérique pourvue d'un fonds documentaire couvrant les domaines scientifiques de l'école.
- Les extincteurs sont en nombre suffisant et installés dans les endroits appropriés.
- Les toilettes sont en nombre suffisant, propres et spécifiées par genre.
- L'existence d'un projet de construction d'un nouveau campus à Diamnadio.

VII. Points faibles

a) Gouvernance

- Des faiblesses dans la production des données statistiques.
- La non systématisation de production de rapports d'activités par les différents services.
- La faible matérialisation des partenariats établis.
- Des lenteurs dans la production des cartes d'étudiants.
- Des difficultés financières dues au non-paiement des sommes dues par l'Etat.
- Faible appropriation du système de gestion intégré et informatisé (logiciel LEA-GEST) par le personnel.
- Des insuffisances dans l'application du Manuel de procédures administratives, financières et comptables et du Manuel de procédures académiques, notamment le processus de recrutement et de promotion des personnels.
- L'absence de structure chargée de l'insertion professionnelle des étudiants et du suivi des diplômés.
- La communication externe est limitée.

b) Ressources humaines

- L'absence d'enseignants permanents c'est-à-dire d'enseignants disposant d'un contrat à durée indéterminée déclaré à l'Inspection du travail et affiliés à l'IPRES.
- Absence de plan de développement de ressources humaines et de plan de carrière pour le PER et pour le PATS.

c) Infrastructures

- Exiguïté et déficit de climatisation des salles de cours du premier site.
- Absence de bibliothèque physique.

- Absence d'aménagements destinés aux personnes en situation de handicap moteur.
- Faible aménagement d'espaces de convivialité destinés aux étudiants.

VIII. Appréciations générales sur l'établissement

L'offre de formation de l'école est conforme aux dispositions de l'agrément reçu du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Les filières offertes s'intègrent parfaitement dans les objectifs de l'école. L'école a une bonne organisation administrative et académique avec un organigramme cohérent qui correspond aux standards d'un établissement d'enseignement supérieur. Les personnels enseignants et administratifs ont un bon niveau de qualification et une riche expérience professionnelle. Les locaux pédagogiques sont en nombre suffisant et bien équipés en mobiliers, et en matériels informatiques et didactiques.

L'établissement fait partie des structures qui accueillent des bacheliers orientés par l'Etat.

Il n'y a pas d'enseignants permanents. La communication externe est très limitée. La mise en œuvre des conventions de partenariat n'est pas effective. L'école a des difficultés financières dues au non-paiement des sommes dues par l'Etat.

En conclusion, HEPO possède de nombreux points forts et a satisfait à l'essentiel des standards du référentiel. Elle a aussi des points faibles pour lesquels les recommandations d'amélioration ci-dessous sont formulées.

IX. Recommandations à l'établissement

- Se doter d'un annuaire statistique.
- Systématiser la production de rapports d'activités par les différents services.
- Intensifier la communication externe afin d'attirer davantage d'étudiants.
- Mettre en œuvre les conventions de partenariat signées.
- S'approprier le système d'information de gestion intégré (logiciel LEA-GEST) en cours d'installation.
- Faire un effort de recrutement d'enseignants permanents et leur offrir un plan de carrière.
- Se doter d'une bibliothèque physique.
- Réaliser des aménagements destinés aux personnes en situation de handicap moteur.
- Réaliser des espaces de convivialité destinés aux étudiants.

- Assurer le suivi de l'employabilité des diplômés (efficacité externe)

X. Recommandation à l'ANAQ-Sup

Organiser une formation à l'intention des responsables de la cellule interne d'assurance qualité pour conduire les différentes auto-évaluations des programmes d'études.

XI. Proposition d'avis

Habilitation recommandée à délivrer les diplômes de licence professionnelle ci-dessous :

- Banque Finance Assurance
- Gestion des Entreprises et Management des Organisations
- Management du Tourisme et de l'Hôtellerie
- Management Informatique Appliqué à la Gestion des Entreprises
- Gestion des Ressources Humaines
- Transport logistique
- Economie et Gestion : Option Analyse Economique et Gestion des Entreprises
- Economie et Gestion : Option Analyse économique et modélisation
- Economie et Gestion : Option Politiques économiques et Sociales

Annexe

Liste des personnes rencontrées

Direction

M. Ali DIOUF, Président
M. Amsata NDIAYE, Responsable CIAQ
Dr. Mamadou DIATTE, Directeur des études
Dr. Moustapha THIOUNE, Membre Conseil Scientifique et Pédagogique
Pr. Cheikh Tidiane MBAYE
Pr. Moussa SAMB, Président du Conseil Scientifique et Pédagogique
Mamadou M. MBAYE, Secrétaire Général

Enseignants

M. Sérigne F. GOUMBALA
M. Lamine H. NIASSY
M. Ousmane CAMARA
M. Papa Walil GUEYE
M. Moustapha SECK
M. Oumar BAKHOUM

Etudiants

Mme Elisabeth GNING
Mme Véronique Raïssa NDIONE
M. Hubert LAMBAL
M. Alioune GAYE
M. Diouldé GANO

Personnel administratif, technique et de service

M. Abdoulaye BA
Mme NIANG
Mme. Maïmouna DIOUF
M. Boubacar FALL
Mme Ahua Ahou Kan AKA
Mme Amy BARRO